



LE PLAN DE PROTECTION DE L'ASSOCIATION
(sportive ou non - Voir Classe 1 ou 2)
DE SES DIRIGEANTS ET BENEVOLES Contrat FFBA
 N° 108138/R

ORIAS N° 09052772

GARANTIES	PLAFONDS (indexés) Chiffres ci-dessous sur base indice RI 1.1.04 - 4263														
RESPONSABILITES CIVILES - Responsabilité Générale - Responsabilité de Mandataire Social - Responsabilité de Dépositaire	Du fait des activités : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dommages corporels seuls : 15 000 000 € sauf intoxication alimentaire : 2 000 000 € (par année d'assurance) ▪ Dommages matériels et immatériels : 750 000 € ▪ Dommages matériels, immatériels, immatériels indirects et corporels confondus : 15 000 000 € Du fait de l'organisation et de la vente occasionnelle de voyages ou séjours: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dommages immatériels indirects : 100 000 € par année d'assurance Du fait de l'occupation non permanente de locaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dommages matériels et immatériels : <ul style="list-style-type: none"> • causés au propriétaire : 15 000 000 € • causés aux autres locataires ou occupants : 15 000 000 € • causés aux voisins et aux tiers : 15 000 000 € ▪ Dommages immatériels indirects : 150 000 € ▪ 50 000 € par sinistre ▪ 10 000 € par sinistre pour la perte ou disparition de fonds 														
LA PROTECTION DES DROITS - Défense - Recours - Assistance Juridique de la Personne Morale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plafonds de remboursement suivant instance et mesure sollicitée : 15 000 € 														
LES DOMMAGES CORPORELS - Invalidité - Décès - Frais d'obsèques - Frais médicaux	<table border="0"> <tr> <td>Taux de 1 % à 9 %</td> <td>15 000 € x taux</td> </tr> <tr> <td>Taux de 10 % à 39 %</td> <td>30 000 € x taux</td> </tr> <tr> <td>Taux de 40 % à 65 %</td> <td>75 000 € x taux</td> </tr> <tr> <td>Taux de 66 % à 100 %</td> <td>100 000 € x taux</td> </tr> <tr> <td colspan="2">7 500 € + 1 500 € par enfant à charge</td> </tr> <tr> <td colspan="2">1 500 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">500 € dont optiques 75 € et autres prothèses 150 €</td> </tr> </table>	Taux de 1 % à 9 %	15 000 € x taux	Taux de 10 % à 39 %	30 000 € x taux	Taux de 40 % à 65 %	75 000 € x taux	Taux de 66 % à 100 %	100 000 € x taux	7 500 € + 1 500 € par enfant à charge		1 500 €		500 € dont optiques 75 € et autres prothèses 150 €	
Taux de 1 % à 9 %	15 000 € x taux														
Taux de 10 % à 39 %	30 000 € x taux														
Taux de 40 % à 65 %	75 000 € x taux														
Taux de 66 % à 100 %	100 000 € x taux														
7 500 € + 1 500 € par enfant à charge															
1 500 €															
500 € dont optiques 75 € et autres prothèses 150 €															
ASSISTANCE AUX PERSONNES	Garanties mises en œuvre par Inter Mutuelles Assistance sans franchise Kilométrique Tél. France : 0 800 75 75 75 de l'étranger : +33 5 49 75 75 75														
OPTIONS - Locaux permanents - Biens mobiliers - Tous risques informatique - Instruments de musique - Circulation de chars et défilés - Masques et costumes - Chapiteaux, structures légères et gonflables - Annulation de manifestations - Auto-mission	Voir le détail du contrat														
Garanties individuelles du dirigeant ou du pratiquant, perte de revenus, sports à risques,, ... , dans une ou plusieurs associations	Souscription par la « Licence-Bénévole® » (demandez la documentation)														